

Appel à projets

Résidences de création artistique Juin à octobre 2021

La Ville de Montpellier lance un appel à projets pour des résidences de création artistique au Théâtre La Vista – La Chapelle pour la période juin à octobre 2021.

Préambule

Le Théâtre La Vista – La Chapelle, situé au cœur de la Cité Gély dans le quartier de Figuerolles à Montpellier, a été inauguré le 29 mars 2019. Sa rénovation complète par la Ville avec l'aide de l'Etat, en fait à présent un outil performant exceptionnel et offre des opportunités d'accueil d'artistes en résidence.

D'octobre à mai, le théâtre est mis à disposition de l'association La Vista qui propose une programmation destinée majoritairement au jeune public et au public familial. En complément de la programmation annuelle du théâtre, la Ville propose aux artistes du territoire, de juin à fin septembre, des résidences destinées à soutenir la création en spectacle vivant, et l'émergence artistique.

La Ville de Montpellier souhaite accompagner des artistes dans leur processus de recherche et de création, contribuer à offrir une diversité de propositions artistiques et ancrer la création dans son territoire. Les résidences proposées au Théâtre La Vista – La Chapelle s'envisagent comme un temps d'échange entre artistes, publics et professionnels.

Modalités d'accueil

Cet appel à projet s'adresse aux équipes artistiques du territoire métropolitain (les 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole) qui pourront être accueillies pour une durée minimale de deux semaines.

Toutes les esthétiques du spectacle vivant sont éligibles (théâtre, danse, spectacles musicaux, cirque, arts de la rue...) Aucune thématique n'est imposée, le principe consistant à mettre en lumière des propositions artistiques de qualité et porteuses de sens, représentatives de la diversité de la création sur le territoire.

La Ville souhaite accompagner le développement de la création émergente, aussi une attention particulière sera portée sur les projets émanant d'artistes en devenir.

Budget

Le versement d'une aide financière pour la résidence sera défini en fonction du projet mais ne pourra excéder 3 000 € pour deux semaines.

Une convention de résidence sera élaborée dès la validation du projet.

L'apport financier consenti est dissocié des subventions éventuellement perçues par les structures au titre du fonctionnement ou du projet.

Aucun frais de transport, d'hébergement ou de restauration n'est pris en charge dans le cadre de cette résidence.

Equipements du théâtre

- Voir fiche technique du théâtre en annexe

Accompagnement technique

L'analyse de la candidature tiendra compte du volume souhaité par l'équipe artistique en termes d'accompagnement technique, le théâtre ne disposant pas, à l'heure actuelle, de régisseur permanent.

Relations au public

Actions culturelles

La résidence a également pour but d'installer un rapport étroit entre les artistes, le territoire et les habitants du quartier dans lequel le théâtre est installé.

La candidature devra être accompagnée d'une proposition d'actions culturelles à destination des habitants ou usagers du quartier au sens large (scolaires, associations, autres structures...) : ateliers, répétitions publiques, temps d'échanges...

Une médiatrice dédiée est présente dans le théâtre afin d'aider les équipes artistiques à mener efficacement des actions culturelles adaptées à leur projet artistique. Sa connaissance fine du quartier, de ses structures et de son public permettra aux artistes de se consacrer à la création et à la réalisation des actions de médiation.

Relations aux professionnels

Fin septembre, seront organisées au Théâtre La Vista – La Chapelle, deux demi-journées de présentation publique de l'ensemble des projets accueillis en résidence dans l'été. Journées à laquelle seront conviés les professionnels de la région et au-delà (programmateurs, institutionnels...). Les structures artistiques accueillies transmettront un listing de personnes qu'elles souhaitent inviter.

Des étudiants de TSV, formation de techniciens de spectacle vivant, seront présents lors de ces journées afin d'assurer la partie technique et réaliseront un petit film vidéo de présentation pour chacun des projets proposés.

Critères de sélection

- Artiste, compagnie ou collectif dans le domaine du spectacle vivant, domicilié sur le territoire de la Métropole de Montpellier
- Pertinence et maturité du projet artistique
- Soutiens (résidences, coproductions/subventions/préachats etc.) acquis ou en cours, avec des structures de la Métropole et/ou extra-métropolitaines
- Propositions d'actions culturelles en direction des publics du quartier, en relation avec le projet
- Faisabilité technique

Une première sélection sera faite sur dossier, la sélection définitive interviendra à l'issue d'une présentation orale des projets présélectionnés.

Un jury sera constitué pour la sélection des projets.

Candidature

Vous devez renseigner le formulaire joint (annexe 1) et le retourner par voie postale avant le 27 janvier 2021 à 17h (cachet de la poste faisant foi) :

Ville de Montpellier
Direction de la Culture et du Patrimoine – Pôle Spectacle Vivant
1 place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

Ou sur place directement à la :

Direction de la Culture
Le Belem – Pôle Spectacle Vivant
355 rue Vendémiaire
34000 Montpellier

Renseignements au 04 67 34 88 89

Vous pouvez joindre tous documents ou liens (dossier, visuels, vidéos, site internet, etc.) que vous jugerez utiles pour une meilleure appréhension du projet.

Calendrier de sélection

Lancement de l'appel à projets – 4 janvier 2021

Date limite de réception des dossiers et projets – 27 janvier 2021

Présélection sur dossier – février 2021

Présentation orale des projets présélectionnés – début mars 2021

Sélection définitive – 15 mars 2021

Signature des conventions – à partir du 20 mars 2021

Début des résidences – 1 juin 2021

Fin des résidences – 30 septembre 2021

Résidence de création artistique

Théâtre La Vista – La Chapelle

Dossier de candidature

1 – La compagnie

- Nom de la compagnie :
- Nom de la structure :
NB : le nom de cette structure doit figurer sur le RIB fourni par la compagnie
- Nom du responsable de la structure (Président, gérant etc.) :
- SIRET :
- Code APE :
- N° de licence entrepreneur du spectacle :

- Titre du projet :
- Contact artistique :
- Contact administratif :
- Contact technique :
- Adresse postale :
- Téléphone :
- Mobile :
- Adresse mail :
- Site web :
- Présentation et parcours de la compagnie
- Précédentes créations

2 – Le projet

- Présentation comprenant une note d'intention, un texte de présentation et un visuel
- Modalités de relations entre le projet et les publics
- CV des artistes intervenants
- Liens internet permettant la visualisation des projets précédents
- Propositions de dates souhaitées de résidences (2 propositions)
- Eléments techniques souhaités
- Budget prévisionnel détaillé, incluant les co-financements (acquis, en cours)

Annexe technique

Situation géographique

Proche du centre-ville, le théâtre est implanté à Figuerolles, au cœur de la Cité Gély. Il est situé à proximité de la voie rapide en direction de Mosson-Lodève-Millau, du Tram 3 et de plusieurs bus.

Adresse du Théâtre : 170 rue Joachim du Bellay 34070 Montpellier

Transports : Tramway ligne 3 arrêt Arceaux / Bus n°11 et 7 arrêt Cité Gély / Bus n°38 arrêt Chasseurs

Parkings : Devant le collège Fontcarrade, l'école Frédéric Bazille, le parc de la Guirlande.

Description technique du théâtre

Un régisseur général est présent à l'arrivée et au départ des artistes. Tous les espaces de travail sont mis à disposition excepté le bureau de l'association Vista.

La salle de spectacle est modulable, articulant un gradin fixe de 100 places face à une scène « à plat » ou surélevée par un jeu de praticables de scène mobile.

- Ouverture de scène :
- Profondeur :
- Hauteur sous grill :

Trois configurations de spectacles sont proposées :

- Spectacle public sur gradin : 100 places
- Spectacle avec public sur gradin et chaises : 100 places + 108 chaises
- Spectacle avec public debout + assis sur tribune : 300 personnes (configuration maximum)

Les régies son et lumière sont implantées en salle, en haut du gradin.

Autres équipements

- Un bureau réservé pour l'accueil des compagnies en résidence
- Un accueil comprenant un bar et une kitchenette
- Une loge PMR pour les artistes
- Un local dépôt
- Un local électrique
- Des sanitaires pour le public

Equipements techniques/scéniques

- Electricité scénique
- Eclairage de scène
- Sonorisation
- Equipement régie
- Microphones
- Interphonie
- Equipement vidéo
- Tapis de danse